

Critères de sélection des projets soutenus par la Fondation Pierre Bellon

Sélectionnés par les membres du comité d'orientation de la Fondation et engagés par le conseil d'administration, les projets soutenus par la Fondation doivent répondre aux critères suivants :

- 1. Respect des valeurs du développement humain** : respect des personnes, liberté de croyances, prise en compte globale des dimensions sociales, affectives, économiques et intellectuelles...
- 2. Correspondance avec les axes de la Fondation** : Réalisation du potentiel, Vie au travail et Alphabétisation
- 3. Bénéficiaires finaux qui sont des jeunes en difficulté de 0 à 25 ans**, et de façon indirecte leur communauté éducative (familles, enseignants, éducateurs...)
- 4. Projets de terrain et de recherche appliquée**
- 5. Projets développés à une échelle nationale ou internationale**, réalisés avec des partenaires locaux
- 6. Utilité sociale des actions soutenues**, mesurée par des outils d'évaluation
- 7. Projets s'inscrivant dans le long terme, répliquables à grande échelle**
- 8. Bonne gestion de la structure porteuse de projet** : frais de fonctionnement inférieurs à 20%, diversification des sources de financement, bonne gouvernance...
- 9. Financement significatif de la Fondation pour le projet soutenu**, d'environ 30%
- 10. Respect de la réglementation fiscale**, avec le soutien d'organismes d'intérêt général sans but lucratif ayant leur siège en France